

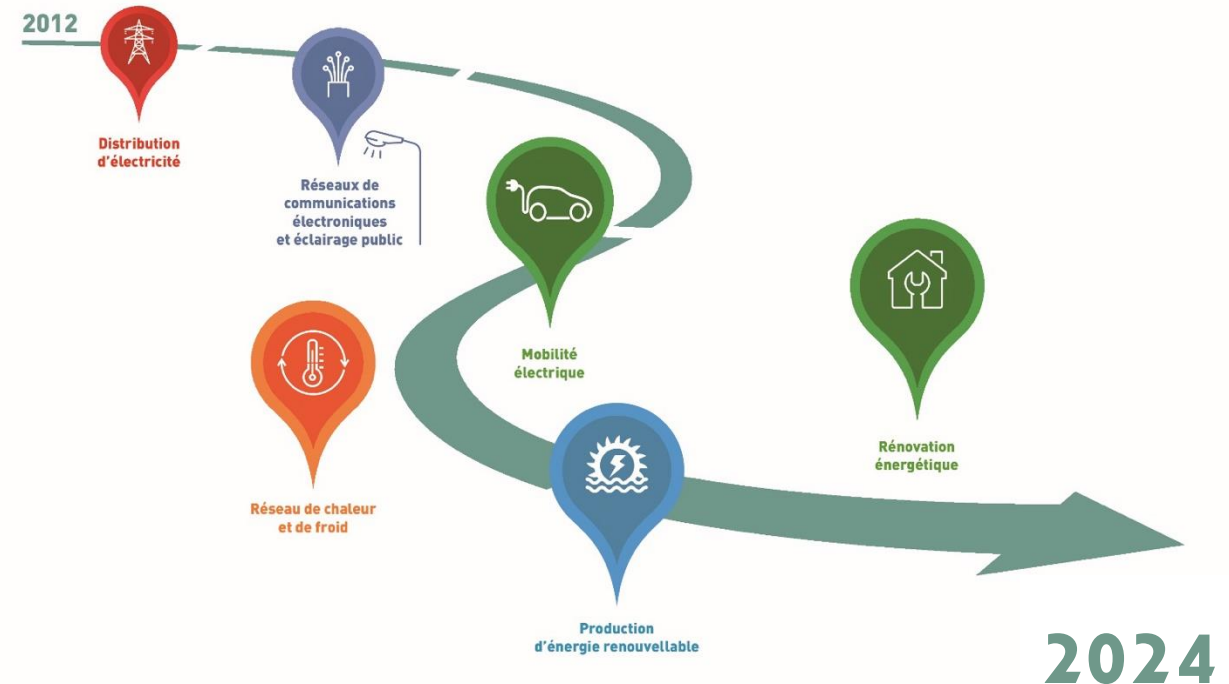
PETR du Briançonnais, Ecrins, Guillestrois, Queyras

Journée de visite terrain

28/09/2024

Territoire d'Énergie Hautes-Alpes

- Un **syndicat de communes** qui regroupe toutes les communes du département des Hautes Alpes (exceptées Briançon, Gap et St Martin de Queyrières).
- Un **expert** et un **acteur de terrain, qui est organisé territorialement et techniquement** : connaissance des territoires, action au plus près des communes et assure la défense des usagers du service public de l'électricité
- Le syndicat s'investit sur les réseaux électriques, de télécommunications, d'éclairage public, dans les bornes de recharge pour véhicules électriques, dans les réseaux de chaleur et les **centrales de production d'électricité renouvelable (hydroélectrique et solaire)**.
- TE05 avec le département, EDSB et d'autres partenaires à créer la **SEM Hautes-Alpes Energies** afin de porter les grands projet ENR sur le territoire.



Etat des lieux et objectifs

Objectif national de programmation pluriannuelle de l'Energie de puissance installé pour la production d'électricité

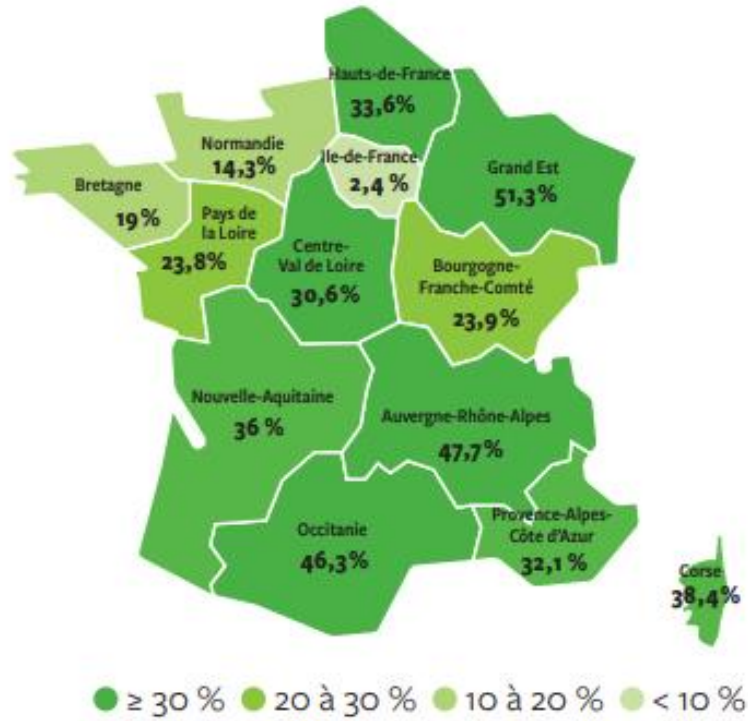
GW	2023	2028
Hydroélectricité	25,7	26,5
Eolien terrestre	24,1	34
Eolien en mer	2,4	5,7
Photovoltaïque	20,1	39,5
Biomasse	0,8	0,8
Biogaz/Méthanisation	0,27	0,37
Géothermie	0,024	0,024
Total	73,5	107



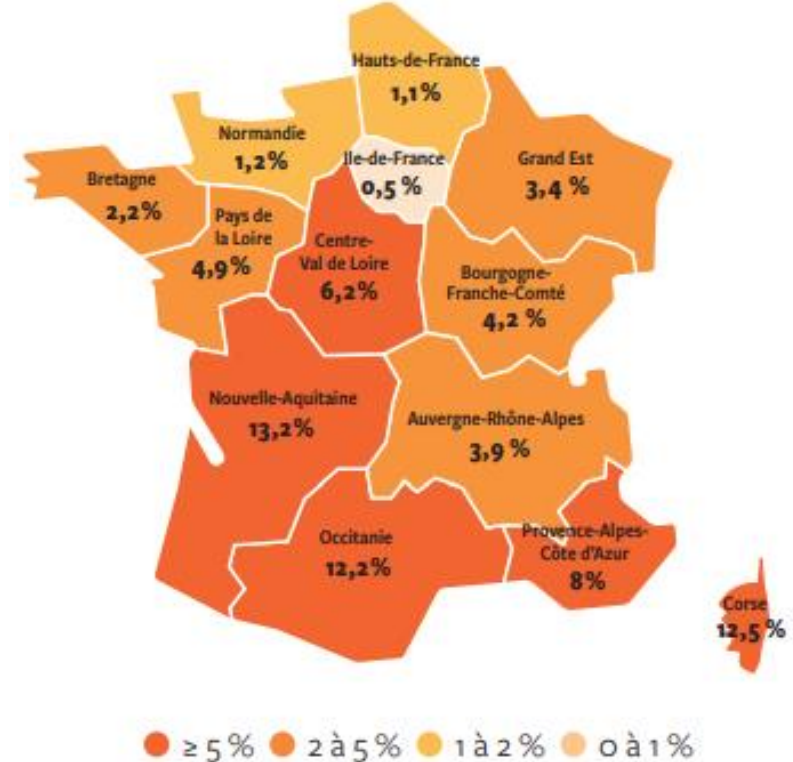
x 2 en 5ans !

La production d'électricité en 2023

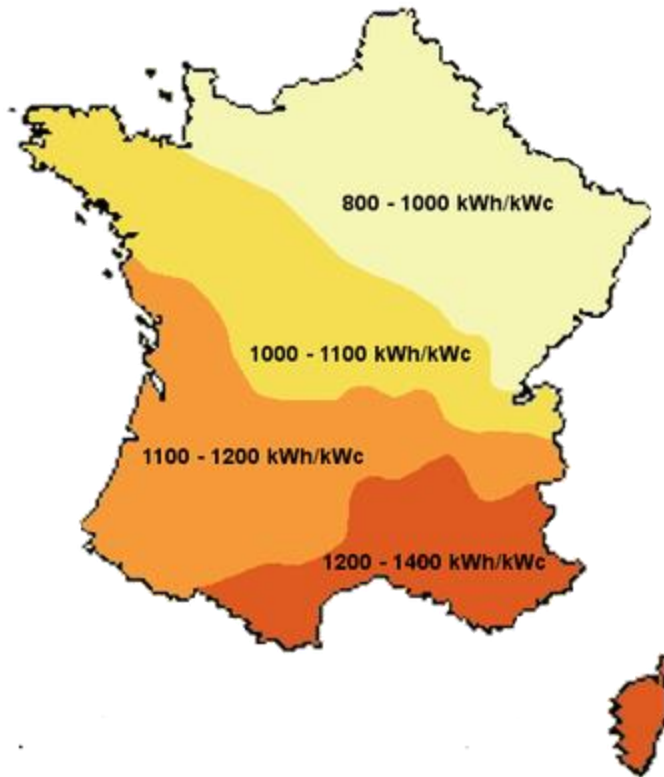
Couverture de la consommation par la production renouvelable en 2023



Couverture de la consommation par la production solaire en 2023



Le potentiel



Un panneau orienté à 30°, plein Sud, permet d'optimiser la production en été et ainsi maximiser la production annuelle.



Valorisation de l'électricité produite

1) Vente totale

La totalité de l'électricité produite est vendue à EDF par Obligation d'Achat ou Appel d'Offre CRE selon le type de projet.

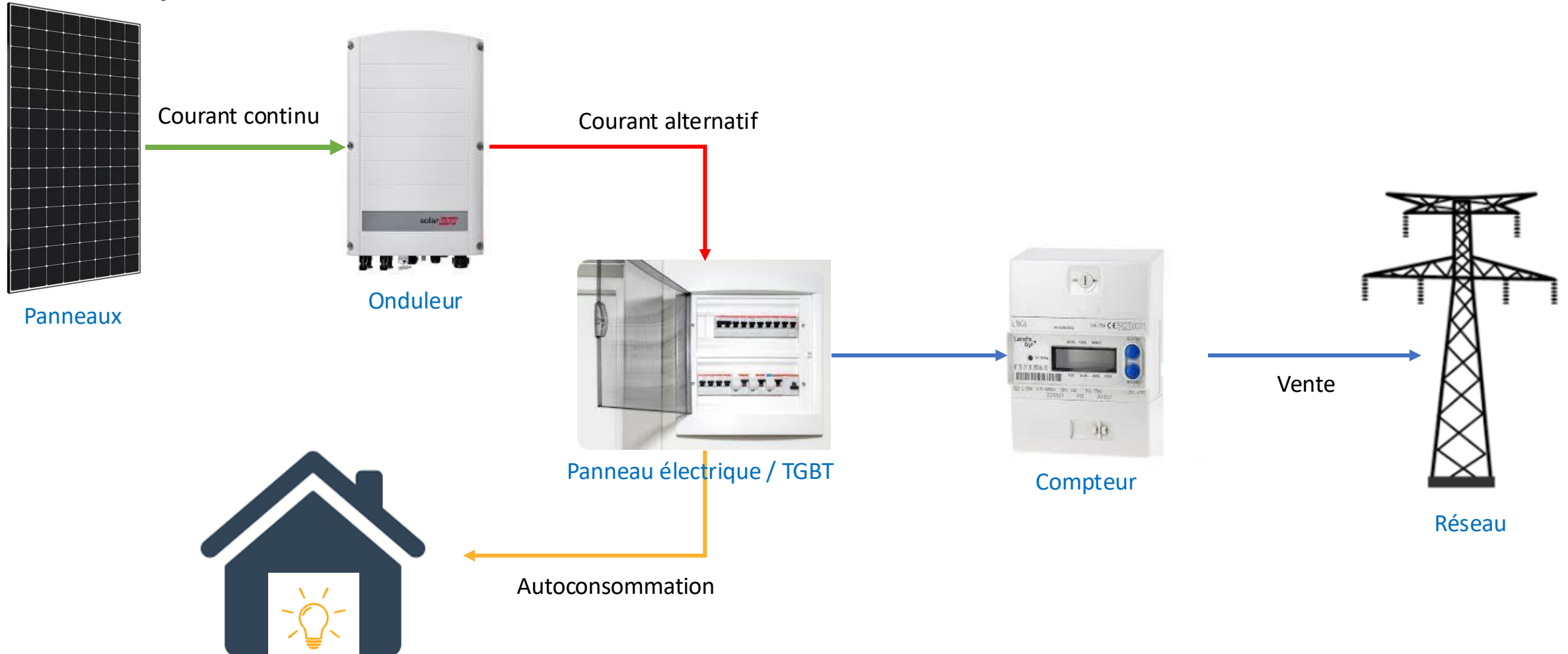
2) Autoconsommation individuelle

L'électricité produite est utilisée en priorité pour alimenter en électricité le site où les panneaux sont installés (avec ou sans stockage). Ce qui permet de diminuer la facture d'électricité. Le surplus de production peut être revendu.

3) Autoconsommation collective

Le producteur d'électricité partage avec d'autres consommateurs proches l'électricité produite. Ce partage est « virtuel », aucun réseau n'est à créer entre les participants. Le producteur touche un revenu issu de la vente de l'électricité aux consommateurs et le consommateur fait des économies par rapport au tarif d'électricité de son fournisseur conventionnel.

Schéma d'une installation



Coupe d'un panneau

